

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY  
de l'examen professionnel  
d'ingénieur territorial  
1er examen - promotion interne**

Session 2018

**I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION**

Les épreuves du premier examen professionnel d'ingénieur territorial ouvert au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude se sont déroulées le 14 juin 2018 au Centre de Gestion de l'Aude.

Cet examen a été organisé en partenariat avec les Centres de Gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Les 5 spécialités et 14 options de cet examen ont été ouvertes :

spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture :

- Construction et bâtiment
- Centres techniques
- Logistique et maintenance

spécialité Infrastructures et réseaux :

- Voirie, réseaux divers (VRD)
- Déplacements et transports

spécialité Prévention et Gestion des risques :

- Sécurité et prévention des risques
- Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau
- Déchets, assainissement
- Sécurité du travail

spécialité Urbanisme, aménagement et paysages :

- Urbanisme
- Paysages, espaces verts

spécialité Informatique et systèmes d'information :

- Systèmes d'information et de communication
- Réseaux et télécommunications
- Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie

**a) Calendrier :**

Cet examen s'est déroulé selon le calendrier suivant :

| ETAPES                        | DATES  |
|-------------------------------|--|
| Date de l'arrêté d'ouverture  | 12 décembre 2017                               |
| Période d'inscription         | du 09 janvier au 07 février 2018               |
| Limite dépôt des candidatures | 15 février 2018                                |
| Epreuve écrite                | 14 juin 2018                                   |
| Jury intermédiaire            | 03 septembre 2018                              |
| Épreuve d'admission           | 24, 25 septembre, 01, 02 et<br>03 octobre 2018 |
| Jury d'admission              | 03 octobre 2018                                |

**b) Admission à concourir :**

Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

**c) Jury**

Le jury comprenait 9 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de cet examen professionnel ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

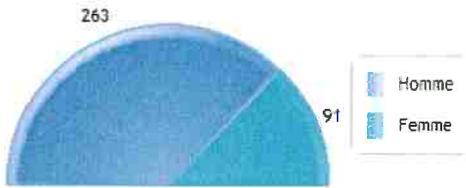
## II- PRINCIPAUX CHIFFRES

### Année 2017

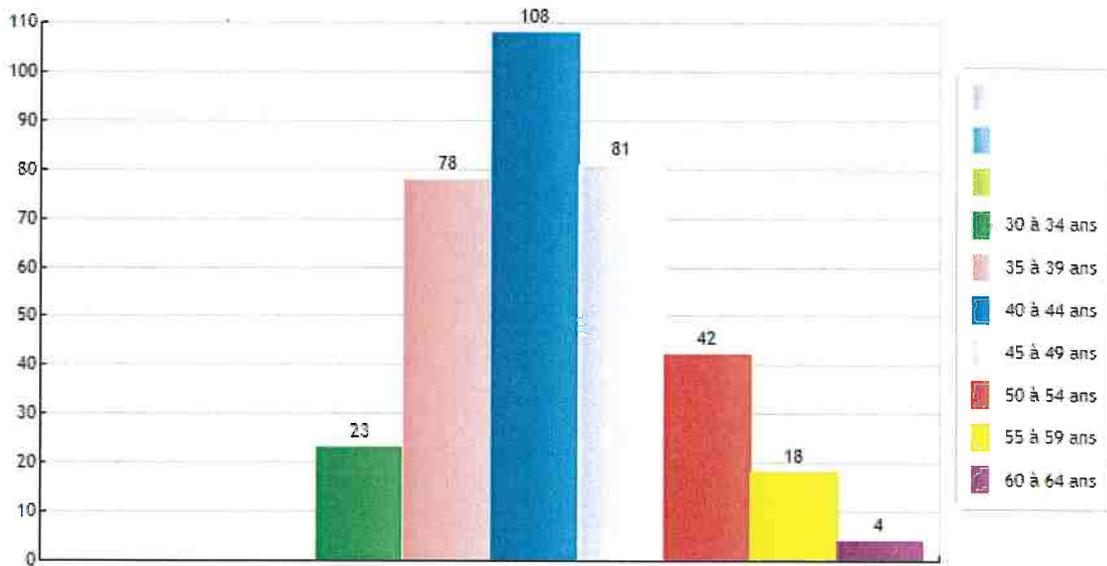
| Nombre d'admis à concourir | Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve<br>En nombre, en % | Autorisés à passer l'épreuve d'admission | Présents admission<br>En nombre, en % | Admis (seuil/20)     |
|----------------------------|--|--|---------------------------------------|----------------------|
| <b>315</b>                 | <b>244</b><br>77%                                    | <b>101</b>                               | <b>99</b><br>98%                      | <b>84</b><br>(10/20) |

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de dossiers déposés :

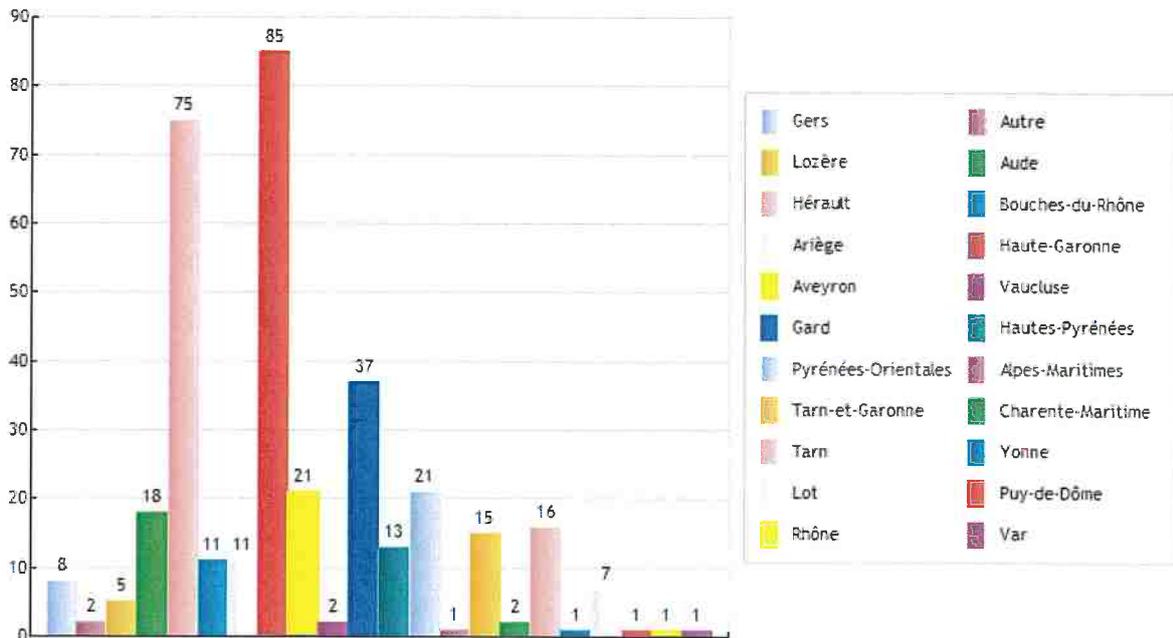
Répartition des candidats par sexe



Pyramide des âges



Origine du candidat



### III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE - le 14 juin 2018

#### A – LES EPREUVES

Les 2 épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 14 juin 2018 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

| CANDIDATS | NOMBRE |
|-----------|--------|
| CONVOQUES | 315    |
| PRESENTS  | 244    |

1<sup>ère</sup> épreuve (commune à toutes les spécialités) :

Rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé. (durée : quatre heures, coefficient 3).

2<sup>ème</sup> épreuve (sujet différent selon la spécialité et l'option choisie par le candidat) :

Etablissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat au moment de son inscription (durée : quatre heures, coefficient 5).

Pour ces deux épreuves, le Centre de gestion de l'Aude a commandé les sujets auprès de la cellule pédagogique nationale, chargée de faire concevoir, tester et mettre à disposition des organisateurs les sujets utilisés.

Chaque copie a été corrigée par deux correcteurs distincts.

Voici les observations formulées par les divers binômes de correcteurs :

#### Rédaction d'une note :

- Avis général sur l'ensemble des copies :

Mauvaise gestion du temps. Ensemble trop moyen. La partie « note » a été mieux réussie que la partie « propositions opérationnelles ».

Dans la plupart des cas, le sujet n'a pas été compris, notamment en ce qui concerne les propositions qui effleurent souvent la question du DCE de travaux, pour se concentrer, à tort, sur la démarche projet de façon exclusive.

- Avis sur la forme des copies :

Globalement, les présentations sont correctes. Peu de fautes d'orthographe relevées. La plupart des copies sont soignées et correctement présentées, cependant, plusieurs d'entre elles sont bâclées. On note quelques non respects du formalisme de l'en-tête du devoir.

A l'intérieur des principaux paragraphes, les informations ne sont pas présentées, très souvent, à l'aide d'une logique de présentation (sous-paragraphes). Le destinataire du document doit laborieusement noter les informations, ce qui nuit à une prise de connaissance rapide.

- Avis sur le contenu des copies :

Difficulté des candidats à se mettre en situation.

Copies peu structurées, rapports souvent incomplets, propositions rarement pertinentes. Souvent, les titres des paragraphes ne sont pas pertinents ou suffisamment évocateurs. L'importance de la hiérarchie des normes n'est pas maîtrisée, ce qui est inconcevable pour de futurs cadres A.

- Attentes des correcteurs pour la prochaine session :

Plus de méthodologie sur la cohérence et la structure du rapport.

Plus de logique et d'esprit de synthèse sont attendus des futurs candidats. Les titres des principaux paragraphes doivent annoncer clairement la logique de présentation des informations dans des sous-paragraphes.

Eviter les développements du style « dissertation ». Privilégier une rédaction avec de courtes phrases.

Apprendre aux futurs candidats à mieux lire les énoncés et ainsi bien dissocier l'essentiel et l'accessoire, en particulier dans la rédaction des propositions.

Note la plus haute : 17.25/20

Note la plus basse : 2.38/20

Moyenne : 8.91

### **Etablissement d'un projet ou étude :**

- Avis général sur l'ensemble des copies :

Niveau assez homogène, mais à peine moyen. Syntaxe, orthographe et analyses correctes. Un manque de connaissances administratives important.

- Avis sur la forme des copies :

Assez bien dans l'ensemble, conforme aux attentes.

La moitié des copies sont correctement présentées, l'orthographe est bien trop souvent défailant.

Formalisme insuffisant.

- Avis sur le contenu des copies :

Les candidats ont globalement compris les enjeux mais ont peiné à approfondir leurs réponses. Le mode projet est à revoir pour certaines copies.

Il faut penser à prendre de la hauteur sur le travail demandé et se positionner en tant qu'ingénieur territorial.

- Attentes des correcteurs pour la prochaine session :

Définir le mode projet.

Ne pas s'approprier la collectivité annoncée et rester factuel.

En attente d'un meilleur niveau des candidats, tant en technique qu'en connaissances administratives.

Note la plus haute : 16/20

Note la plus basse : 1/20

Moyenne : 9.08

Récapitulatif des notes :

| EPREUVE                            | Moyenne /20 | Note la plus basse | Note la plus haute | Nombre de notes inférieures à 10/20 | Nombre de notes éliminatoires <5/20 |
|------------------------------------|-------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Rédaction d'une note               | 8.91        | 2.38               | 17.25              | 158                                 | 34                                  |
| Etablissement d'un projet ou étude | 9.08        | 1                  | 16                 | 144                                 | 16                                  |

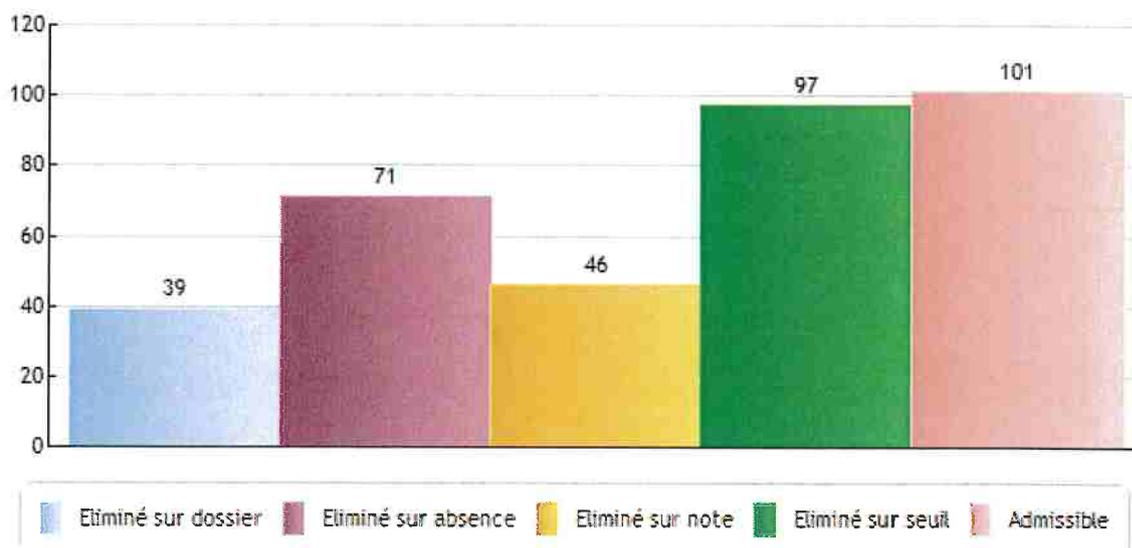
### B – LE JURY D'ADMISSIBILITE

Le Président du jury a rappelé que toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat.

Au vu des résultats, le jury a déterminé le seuil d'admissibilité comme suit :

|                       |
|-----------------------|
| Seuil d'admissibilité |
| 9.50/20               |

### Suivi des candidats



## IV - EPREUVE ORALE D'ADMISSION

### A – L'EPREUVE

101 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 24, 25 septembre, et du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2018 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Les membres de jury ont été répartis en trois sous-jurys composés chacun d'un élu local, d'une personnalité qualifiée et d'un fonctionnaire territorial, en vue du passage de l'épreuve d'entretien des candidats admissibles.

| CANDIDATS   | EXAMEN PROFESSIONNEL |
|-------------|----------------------|
| ADMISSIBLES | 101                  |
| PRESENTS    | 99                   |

Les candidats ont passé un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consistait, dans un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien visait ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. (durée : quarante minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5).

#### Récapitulatif des notes :

| EPREUVE   | Moyenne /20 | Note la plus basse | Note la plus haute | Nombre de notes inférieures à 10/20 | Nombre de notes éliminatoires <5/20 |
|-----------|-------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ENTRETIEN | 11.69       | 6                  | 16.50              | 24                                  | 0                                   |

#### Compte rendu des membres du jury sur l'épreuve d'entretien :

Ensemble disparate.

Un quart des candidats n'a pas obtenu la moyenne à cette épreuve.

Les exposés ont été globalement satisfaisants. La plupart des candidats ont bien géré leur temps et bien organisé leur présentation.

Les membres du jury ont estimé que les connaissances de l'environnement professionnel étaient trop cloisonnées et que certains candidats manquaient de curiosité.

Les connaissances institutionnelles ont été souvent insuffisantes.

Cette épreuve aurait dû être mieux préparée.

## B – LE JURY D'ADMISSION

Le Président du jury a rappelé que les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission étaient éliminés.

Sur 99 candidats présents, aucun n'a obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

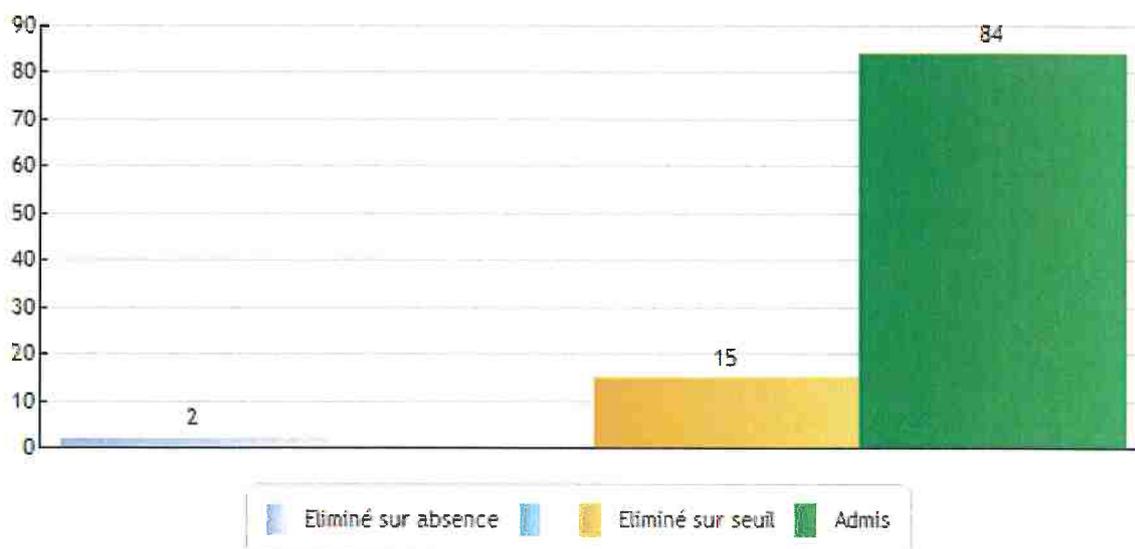
Au vu des résultats, le jury a déterminé le seuil d'admission comme suit :

| EXAMEN PROFESSIONNEL |         |
|----------------------|---------|
| Nombre de points     | Moyenne |
| 130                  | 10/20   |

Nombre total de candidats déclarés définitivement admis :

| EXAMEN PROFESSIONNEL |
|----------------------|
| 84                   |

### Suivi des candidats



## V -- CONCLUSION

Le jury félicite tous les candidats admis et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité. Il a particulièrement apprécié leur volonté de mettre à disposition des employeurs territoriaux des collaborateurs ayant un niveau d'expertise et d'encadrement de qualité.

Fait à Carcassonne, le 03 octobre 2018

Le Président du jury,

Monsieur André VIOLA

